

Les petits commerçants pourront voir leur loyer pris en charge et seront soulagés des charges sociales. Le secteur aéroportuaire est également soutenu

Nouvelles aides à l'économie

GUSTAVO KUHN

Conseil d'Etat ▶ «Nous disons aux commerçants: nous ne vous abandonnons pas», a lancé hier la présidente du Conseil d'Etat, Anne Emery-Torracinta. Le gouvernement genevois a en effet présenté ses nouvelles mesures de soutien à l'économie locale. Après avoir rappelé que le canton a déjà mis à disposition plus de 493 millions de francs depuis mars, l'exécutif a annoncé six nouvelles mesures, chiffrées à 44,35 millions de francs au total: l'ajout des entreprises de la zone aéroportuaire aux secteurs déclarés «cas de rigueur» (10 millions), des exemptions de loyers commerciaux pour les deux derniers mois de l'année (15 millions), le paiement des charges sociales de novembre (10,5 millions), la prise en charge du jour de carence des RHT (7,5 millions), le rachat des stocks de nourriture des restaurateurs pour les livrer aux banques alimentaires (1,25 million) et le financement de l'accès à la plateforme locale de vente en ligne «Genève Avenue» (100 000 francs).

Directement destinée aux petits commerces, la mesure de soutien aux locataires est le résultat d'un nouvel accord conclu entre l'Etat, l'Asloca et les milieux immobiliers. Il prévoit que le bailleur prenne en charge 50% d'un loyer inférieur à 7000 francs tandis que la moitié restante est payée par le canton. A noter que les secteurs dont le chiffre d'affaires n'a pas été affecté par la crise (banques, assureurs, cabinets dentaires, etc.) n'ont pas accès à la mesure. Pour ce qui concerne les baux allant de 7000 à 15 000 francs, le commerçant qui a été contraint de fermer boutique s'acquitte de 20% du dû tandis que le bailleur et l'Etat se partagent les 80% restants.

Soutien aux reconversions

Concernant les entreprises de la zone aéroportuaire, la conseillère d'Etat chargée des Finances, Nathalie Fontanet, a expliqué que l'exécutif cible les sociétés qui ont perdu plus de 60% de leur chiffre d'affaires et qui seront «durablement touchées par la crise», car leur



Le Conseil d'Etat affirme que la gravité de la situation épidémiologique ne permet pas pour l'heure les réouvertures des magasins. JPDS

activité mettra longtemps à redémarrer. La magistrate a ainsi annoncé la création d'une «task force» chargée de «l'employabilité», constituée de quatre départements, de l'Union patronale et des syndicats. En clair, ce groupe de travail devra accompagner les entreprises des secteurs «cas de rigueur» dans l'évolution de leur modèle d'affaires et étudier les possibles reconversions de leurs employés.

Si les mesures annoncées ont été saluées par la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, celle-ci ne s'en «étonne» pas moins «que le Conseil d'Etat n'ait pas abordé la question des commerces fermés» qui «a créé un déséquilibre concurrentiel par rapport aux commerces vaudois». Un point également relevé par la Fédération des entreprises romandes (FER) qui estime que «la meilleure aide

pour les entreprises serait de leur permettre de travailler».

Le Conseil d'Etat a cependant affirmé que la gravité de la situation épidémiologique ne permet pas pour l'heure les réouvertures. «Nous allons

«Nous sommes soulagés pour les charges sociales, mais finalement nous n'avons droit à rien d'autre»

Frédérique Schenker

continuer à suivre l'évolution et nous prononcer chaque semaine», a expliqué Nathalie Fontanet, assurant être consciente de l'importance des

mois de fin d'année pour les petits commerçants.

Petits commerçants déçus

Pascal Gauthey, qui tient un magasin d'instruments de musique aux Grottes, les Vents du midi, n'en est pas moins déçu. «Pour moi, fermer les petites échoppes est un mauvais calcul. Ce n'est pas chez nous que les gens s'entassent», affirme-t-il. Quant aux nouvelles aides, elles lui semblent insuffisantes: «Bien sûr que l'abandon du loyer est une bonne chose, mais on continue à avoir d'autres charges et pas de rentrées. On espère vraiment pouvoir ouvrir le plus vite possible. D'autant que novembre et décembre sont des mois où on fait 20% à 25% de plus que le reste de l'année, hormis septembre qui concentre un cinquième de nos ventes annuelles.»

Du côté des Augustins, Frédérique Schenker, une des deux

directrices de L'envie de fraises, une boutique de vêtements et d'accessoires pour femmes enceintes et bébés, se dit elle aussi «déçue»: «Nous sommes soulagés pour les charges sociales, mais finalement nous n'avons droit à rien d'autre. Pour le loyer, on va réessayer. Mais au printemps, notre bailleur a refusé. Alors je ne me fais pas d'illusions. Nous avons des clients fidèles qui achètent sur notre site et viennent retirer, mais ça ne représente même pas 10% du chiffre normal. Dans notre secteur, les gens cherchent des conseils, ils aiment toucher.» Ce qui l'indigne, c'est la «concurrence déloyale»: «Nous sommes fermés mais les pharmacies vendent des biberons et des lolettes. Quant aux grandes surfaces, elles ont gardé leurs rayons textiles ouverts. Sans parler du nombre de clients qui vont faire leur courses dans le canton de Vaud.»